

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 novembre 2021

Date de l'annonce publique : 29/10/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/10/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-11-8 - 5.0	
Point de l'ordre du jour	5.0	
Objet	Convention d'exécution du plan d'aménagement particulier « quartier existant » concernant des fonds situés au lieu-dit « Rue Haute ».	

Le conseil communal,

Vu la convention avec la société EH-LUX TERRAINS ayant pour objet les conditions et modalités d'exécution du plan d'aménagement particulier concernant des fonds d'une contenance de 25,58 ares, situés au lieu-dit « Rue Haute » à Peppange figurant au cadastre sous les numéros 610/2786, 611/2783 et 611/2788 ;

Considérant que cette convention a été signée par le collège échevinal le 28 octobre 2021 ;

Considérant que la convention doit être approuvée ensemble avec le projet d'exécution présenté par le bureau d'études TR-Engineering ;

Considérant que le plan d'aménagement particulier en question a été approuvé par délibération du conseil communal du 13 juin 2016 et par le ministre de l'Intérieur le 9 février 2017 (réf.: 17560/41C) ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention avec la société EH-LUX TERRAINS ayant pour objet les conditions et modalités d'exécution du plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis au lieu-dit « Rue Haute » à Peppange portant les numéros cadastraux 610/2786, 611/2783 et 611/2788.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 36 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 17 novembre 2021

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

